

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

---



# RALLYE

## BLIGNY-SUR-OUICHE

### DEMO

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

*(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.*

*Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

## INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA PRENOIS BOURGOGNE
Nom du Rallye :	<b>3° RALLYE DE BLIGNY SUR OUCHE MODERNE ET VHC</b>
Date :	08 et 09 Mai 2026
Niveau d'inscription :	<b>NATIONAL</b>
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	02 Février 2026 – N° 22
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	23 Février 2026 – N° 177
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	<b>GUELAUD Pierre</b>
Téléphone :	<b>07 82 82 10 67</b>
Mail :	<b>polerallye@asa-prenois-bourgogne.org</b>
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	Monsieur MARTIN Vincent
Membres :	Mesdames NORMAND Chantal, MALGRAS Martine, KOPP Valérie, COLSON Elodie, Messieurs OUDET Patrick, MODET Thibaud, BARBIER Ghislain, BRUCHARD Benoit, GUELAUD Pierre.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	GBSPORT RACING, 2 Rue du Champ muraille, Hameau de Buisson 21360 THOREY SUR OUCHE
Téléphone :	06 80 81 62 07
Mail:	rallyedebignyurouche@gmail.com
Permanence du Rallye :	Mairie de Bligny sur Ouche
Lieu, date, horaire :	Place de l'Hôtel de Ville Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 8 & 9 Mai 2026, à partir de 8h45
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	GBSPORT RACING, Monsieur Ghislain Barbier
Adresse :	2 Rue du Champ muraille, Hameau de Buisson 21360 THOREY SUR OUCHE
Téléphone :	06 80 81 62 07
Mail :	rallyedebignyurouche@gmail.com

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	27 Février 2026
Ouverture des engagements	27 Février 2026
Clôture des engagements	27 Avril 2026 (les chèques seront remis en banque la semaine suivant le rallye)
Parution du carnet d'itinéraire	30 Avril 2026
Distribution du Road-Book	Auberge du Val d'Ouche Coordonnées GPS : 47.105945, 4.66948 1, 2 et 3 Mai 2026 : de 8h45 à 16H00 8 Mai 2026 : de 8h00 à 10h00
Vérifications administratives	Cabane du Boulodrome de BLIGNY sur Ouche Coordonnées GPS : 47.108393, 4.659354 08 Mai 2026 de 8h30 à 13h00
Vérifications technique	Déchetterie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.1059544, 4.6564379 08 Mai 2026 de 08h45 à 13h15
Mise en place du parc de départ	Place de l'Hôtel de Ville Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 8 Mai 2026 : 14h00
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif	Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 13h00
Publication des équipages admis au départ	TABLEAU OFFICIEL Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 14h00
Publication des heures et ordres de départ	TABLEAU OFFICIEL Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 14h00
Briefing des pilotes	<b>DISTRIBUE LORS DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE</b>
Départ	1 <sup>ère</sup> ETAPE : 08 Mai 2026 à 16h00 2 <sup>ème</sup> ETAPE : 09 Mai 2026 à 8h50 Place de l'Hôtel de Ville, (Mairie) Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009
Arrivée	1 <sup>ère</sup> ETAPE : 08 Mai 2026 à 21h11 2 <sup>ème</sup> ETAPE : 09 Mai 2026 à 18h09 Place de l'Hôtel de Ville, (Mairie) Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom - Numéro de licence / ASA
Observateur (facultatif)	SANS OBJET
Président du Collège des Commissaires Sportifs	CHARLEUX Josiane – 9434 / 0403
Commissaires Sportifs	DOREY Maryse – 3123 / 0445 DURIX Michel – 14548 / 0404
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	SANS OBJET
Directeur de Course	HAMON Christian – 29685 / 0408
Directeurs de Course adjoint et VHC	NOMBLLOT Pascal – 182228 / 0402
Adjt délégué ES 1/3/5/7/9 PC	JUGNIOT Joel – 6813 / 1412
Adjt délégué ES 2/4/6/8/10 PC	BOTT Robert – 302406 / 0402
Adjt Stagiaire	VOIRIN Vincent – 189471 / 0420
Directeur de Course terrain ES 1/3/5/7/9	OLIVAIN Jacky – 3272 / 0324
Adjt Directeur de Course terrain ES 1/3/5/7/9	LEPLAT Laurent – 148301 / 0445
Directeur de Course terrain ES 2/4/6/8/10	LEPEULE Jacky – 13663 / /0411
Adjt Directeur de Course terrain ES 2/4/6/8/10	PORA Gérard – 57091 / 0445
Directeur de Course terrain Shakedown	PORA Gérard – 57091 / 0445
Adjt Directeur de Course terrain Shakedown	BOTT Robert – 302406 / 0402
Directeur de Course Voiture Tricolore	HUBERT Benoit – 3617 / 0411
Directeur de Course Administratif + Parc Regroupement	BROTTIER Jean-Paul – 13533 / 0408
Directeur de Course Parc Assistance	BOTT Robert – 302406 / 0402
Directeur de Course Voiture Damier	DREAU Brigitte – 2282 / 0420
Commissaire Technique Responsable + VHC	BULLIER Serge – 19678 / 0409
Commissaires Techniques Adjoints	REVERCHON Jean-Louis – 6835 / 0421 LAPLANCHE Jean-Luc – 19578 / 0404 DERCHÉ Denis – 33547 / 0314 GERARD Jean-François – 136207 / 0408 CATELIN Arnaud – 363737 / 0408
Médecin chef ES 1/3/5/7/9	A DEFINIR
Médecin chef ES 2/4/6/8/10 + Shakedown	Dr. MIREK Sébastien
Chargés des Relations avec les concurrents	REVERCHON Martine – 14505 / 0409 RABIAN Dominique – 20036 / 0404
Juges de faits	TRINQUESSE Camille – 3175 / 0403 TRINQUESSE Marie-Thérèse – 13533 / 0403 Tous les officiels du rallye sauf membres du collège
Chargé des relations avec la presse	BARBIER Ghislain

Chronométréur ES 1/3/5/7/9	FAIVRE Sylvie – 11039 / 0421
Chronométréur ES 2/4/6/8/10	CHETAIL Mickael – 212977 / 0414
Chronométréurs Arrivée ES 1/3/5/7/9	A DEFINIR A DEFINIR
Chronométréurs Arrivée ES 2/4/6/8/10	A DEFINIR A DEFINIR
Classement	LC Chrono
Speaker	DUCOUDRAY Claude

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

**Les voitures « démonstration » ne sont pas prises en charge par la R.C.O. (responsabilité civile de l'organisateur). Votre voiture, votre passager et vous-même n'êtes pas assurés par cette R.C.O. et il vous faut donc avoir votre propre assurance automobile à jour, en vérifiant qu'une clause « compétition » automobile soit incluse (à voir avec votre assureur).**

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.1.4P.** Toute personne qui désire participer au Roulage Démonstration du Rallye NATIONAL DE BLIGNY SUR OUCHE 2026 doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 Avril 2026 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

GBSport Racing : 2 rue du Champ Muraille 21360 Thorey sur Ouche

**Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : SPORTS PLUS**

**3.1.1.9P.** Le nombre maximal de voitures admises à participer à cette série « démonstration » est limitée à **10**.

**3.1.1.10P.** Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

**3.1.1.11P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**FORFAIT :** Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le Vendredi 2 Mai 2026 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà, une compensation financière pourra être retenue.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

#### **3.3.1P.** *Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

La série « démonstration » sera positionnée entre les Rallyes VHC et Moderne.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Seul le comité d'organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- voiture « civile » ne dénaturant pas l'esprit du rallye.
- voiture « civile » à caractère sportif, de prestige ou d'exception.
- aucune voiture équipée « course » ne sera acceptée.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée dans le village de Bligny Sur Ouche, des zones conseillées seront mentionnées sur une carte qui sera dans les documents fournis pour le rallye. Merci de ne pas gêner la circulation dans le village et de ne pas vous mettre sur des propriétés privées sans en avoir l'accord du propriétaire. La sortie de parc fermé fait office d'entrée de parc d'assistance.

**Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrites ci-dessus.** Un parc spécifique obligatoire pour les remorques est prévu par l'organisateur est situé au camping de Bligny Sur Ouche. Des pénalités pourront être appliquées.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier. Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les commissaires techniques et/ou les juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

Le Rallye National de Bligny sur Ouche 2026 représente un parcours de 200 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111,5 km.

Les épreuves spéciales sont :

"La GWASH" → "COLOMBIER - PAINBLANC" 11.1 km

"La NINO" → "PASQUIER - AUXANT" 11.2 km

### **6.1.4P. DEMONSTRATION**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

L'équipage doit informer la Direction de Course dès que possible s'il n'a pas l'intention de réintégrer le rallye.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*